

Q. Qui était "Tide Surveyor"?—R. Qui était "Tide Surveyor"?

Q. Est-ce qu'il y avait, à ce moment-là, un service préventif organisé comme celui d'aujourd'hui, avec un chef?—R. Je ne le crois pas, non.

Q. Et vous avez été "preventive officer" sous ces conditions pendant cinq ans?—R. Je ne me rappelle pas au juste si c'est "preventive officer" ou "examining officer". Il y avait un titre qui nous permettait d'aller plus loin qu'une certaine limite de salaire.

Q. Aviez-vous un "writ of assistance"?—R. Qu'est-ce que cela?

Q. Un "writ of assistance" vous permettant d'entrer. . .

*Le président:*

Q. C'est-à-dire un décret du département imprimé comme un diplôme.—R. Je n'ai jamais eu cela. Je n'avais pas cela. Tout ce que j'ai eu, j'ai été assermenté comme officier de douane.

*M. Calder, C.R.:*

Q. Et avant d'être "preventive" ou "examining officer" vous étiez "tide waiter"?—R. "Tide waiter".

Q. Depuis votre entrée à la douane?—R. Je suis entré comme "labourer" en 1901.

Q. Vous êtes devenu "tide waiter" quand?—R. En 1902. A part d'être dans les assurances, je dois dire que je travaille pour le compte d'un syndicat de faillite quand il a de l'ouvrage à me donner.

Q. Pendant que vous étiez aux douanes, aviez-vous une autre occupation?—R. Non, monsieur.

Q. Étiez-vous intéressé dans un commerce?—R. J'ai eu des intérêts à un certain moment, sur les dernières années.

Q. Dans quelle firme?—R. Ce n'était pas une firme.

Q. Dans quelle espèce de commerce?—R. Dans un commerce de liqueurs.

Q. Où?—R. A Montréal.

Q. A quel endroit à Montréal?—R. Sur la rue des Commissaires, 167, je crois.

Q. Sous quel nom?—R. J. E. Bélisle.

Q. Étiez-vous associé dans cette entreprise?—R. Oui, monsieur.

Q. Qui étaient vos co-sociétaires?—R. M. Bisailon.

Q. Qui est J. E. Bélisle?—R. J. E. Bélisle est un ami qui nous a prêté son nom parce que nous étions des employés de douane et nous ne voulions pas faire de commerce à notre nom propre.

Q. Bélisle avait-il des intérêts?—R. Non, monsieur.

Q. Il vous a prêté son nom seulement?—R. Seulement, monsieur.

Q. La société a-t-elle été enregistrée?—R. Non, monsieur.

Q. Alors, Bélisle existe réellement?—R. Il existait dans ce temps-là.

Q. Est-il mort?—R. Je n'en ai pas eu de nouvelles depuis longtemps.

Q. Pouvez-vous nous dire le nom d'une seule personne, autre que vous-même et Bisailon, qui connaisse Bélisle?—R. Je crois que oui.

Q. Donnez-nous les noms des personnes?—R. Je crois que tous les employés, plusieurs des marchands de gros, doivent le connaître.

Q. Donnez-nous le nom des marchands de gros qui auraient connu Bélisle personnellement.—R. Je puis vous donner le nom d'un M. Martel, que me représentait là, parce que, moi, je ne pouvais pas y donner de mon temps.

Q. Qui vous représentait dans la société?—R. Dans le commerce.

Q. Monsieur Brien, nous voudrions avoir le nom de personnes qui n'étaient pas intéressées, ni comme employés, ni comme sociétaires, ni directement, ni indirectement, dans la société Bélisle, qui puissent nous dire avoir vu et connu Bélisle?—R. Il y en a plusieurs qui l'ont connu.